

## COMPTE RENDU DU CONGRÈS DU 21 NOVEMBRE 2020

Présentes : Nathalie DIORÉ, Maria ROCHAT, Brigitte PETETIN, Marie-Christine MARTIN, Sophie TILLO, Sonia DELRUE, Marie-Jeanne GRISOT, Karine HEIPP, Sandrine JACOB, Elisa SERRANO.

### **1/ Elections des membres du conseil confédéral**

Les candidates se présentent :

- **Sonia DELRUE** : Assistante maternelle depuis 9 ans, Sonia est déléguée de la CSAFAM du Pas-de-Calais depuis 3 ans. Elle représente le syndicat dans les CPT depuis 2018. Elle met ses fonctions à contribution pour apporter soutien et aide aux professionnels.
- **Maria ROCHAT** : Depuis 1995, Maria œuvre pour la reconnaissance de la profession, notamment par les conseils départementaux. Elle souhaite poursuivre ce combat pour accompagner les assistants maternels et faire de son mieux pour leur avenir, notamment par sa présence en CCPD ; elle espère d'autant plus pouvoir agir en étant élue en conseil des prud'hommes.
- **Nathalie DIORÉ** : Assistante maternelle depuis 2008, Nathalie est déléguée depuis 2010 puis a été élue en tant que secrétaire confédérale en 2013. Elle est sur la fin de son 2<sup>ème</sup> mandat en CCPD. Elle fait également partie des commissions paritaires depuis les dernières élections pour la représentativité au cours desquelles elle participe entre autres aux négociations de la convention collective.
- **Sophie TILLO** : Sophie est assistante maternelle depuis 2003 ; elle a adhéré à la CSAFAM en 2011, et a souhaité elle aussi s'investir pour la profession en devenant déléguée en 2013. Depuis 2018, elle participe aux CPT, d'abord en tant que vice-présidente, puis en tant que présidente en 2020.

Personne ne s'oppose à l'élection des candidates au conseil confédéral, elles sont élues à l'unanimité.

Maria et Nathalie restent à leur poste ; Sophie est référente CPT de la CSAFAM, et Sonia est référente litiges (elle pourra ainsi seconder les déléguées sur les dossiers problématiques).

### **2/Bilan financier et vote**

Brigitte PETETIN, trésorière, présente le bilan financier, lequel est adopté à l'unanimité.

### **3/ Bilan moral et vote**

Nathalie DIORÉ présente le bilan moral ; il est adopté à l'unanimité.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre, ce dont nous vous remercions. Néanmoins, nous vous rappelons que nos délégués sont bénévoles et exercent leurs fonctions auprès de la CSAFAM sur leur temps libre ; étant en exercice, il est possible que vous ayez quelques difficultés à les joindre par téléphone. D'une manière générale, il convient également de préférer le contact par mail, qui sera, le cas échéant, suivi d'un rendez-vous téléphonique.

Bien que le site propose un forum, nous constatons que vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter via Facebook, qui offre une certaine réactivité. À cette occasion, nous remercions les administrateurs qui s'investissent chaque jour pour vous répondre au plus vite.

Ce congrès se déroule en visioconférence, ce qui est une première ! Nous remercions d'ailleurs Jérémy, qui est un soutien de choix en ce qui concerne la logistique informatique (site internet, salle de visioconférence, vidéos,...). Ce nouvel outil pourra également nous permettre d'animer des réunions virtuelles en permettant au plus grand nombre d'y assister ; aussi, si vous souhaitez qu'une déléguée fasse une réunion, n'hésitez pas à nous contacter.

En ce qui concerne les travaux de convergence des branches professionnelles des assistants maternels et des salariés du particulier employeur, la commission paritaire nationale se réunit pour l'élaboration d'une nouvelle CCN commune. Nathalie, qui y assiste, insiste sur la difficulté de négocier avec le syndicat patronal ; néanmoins, des reculs par rapport à la CCN actuellement en vigueur remettent en cause la signature de la CSAFAM sur le texte définitif. Il faut également préciser que le calendrier a été bousculé par la crise sanitaire, et que le terme n'est à ce jour pas connu (initialement, le texte devait être prêt pour février 2021 pour une extension en juillet 2021).

Nous avons sollicité plusieurs fois Pajemploi au sujet (notamment) des bulletins de salaire et autres calculs approximatifs de l'abattement fiscal des assistants maternels ; ils restent sourds à toutes nos demandes ! Nous sommes d'autant plus inquiets que ces calculs vont être déterminants pour les droits des assistants maternels (calculs d'indemnités journalières sécurité sociale, droits aux aides logement...). Nous ne baissions pas pour autant les bras, et poursuivons nos demandes auprès de tous les acteurs qui pourraient intercéder en notre faveur auprès de Pajemploi.

La parole est ensuite donnée à Marie-Christine MARTIN qui expose l'avancée en ce qui concerne la médecine du travail ; l'expérimentation menée dans un département n'est pas très probante pour l'instant sur les Salariés du Particulier Employeur (SPE) ; les assistants maternels ne pourraient donc y avoir accès qu'à partir de 2025. La difficulté principale réside sur l'absence de réponse aux sollicitations : l'employeur doit effectivement adhérer à la médecine du travail, et doit donner mandat à la médecine du travail pour autoriser l'examen du salarié ; les expérimentations menées révèlent que les particuliers employeurs soient ne renvoient pas le mandat, voire le renvoient insuffisamment complété...

Sur le sujet des formations, le budget est à l'heure actuelle épousé, ce qui est une excellente nouvelle : de nombreux assistants maternels se sont formés, professionnalisés ! Cependant, nous déplorons qu'il n'y ait toujours aucune répercussion sur le salaire de toutes les formations effectuées. Néanmoins, il sera d'autant plus essentiel de se former puisque les textes imposent la justification par le professionnel d'être engagé dans des actions de formation et de professionnalisation pour voir son 1<sup>er</sup> renouvellement d'agrément accepté.

Le secteur travaille à la mise en place d'activité sociales et culturelles pour ses salariés. Chaque professionnel pourra pour lui-même et sa famille, acheter des billets (cinéma, théâtre, parc, évènement local, etc....) à prix réduit ou encore bénéficier d'une offre de vacances à prix préférentiel. Certaines difficultés organisationnelles ont repoussé l'ouverture de ces offres, mais nous espérons que la billetterie soit opérationnelle en début d'année.

Nathalie DIORÉ reprend la parole pour préciser que la CSAFAM recherche des représentants pour les CPT dans certaines régions (Sud PACA et Bourgogne Franche-Comté) ; les divers frais liés seront bien entendu pris en charge ! Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à proposer votre candidature à Nathalie DIORÉ.

Il est évident que la crise sanitaire a eu de fortes répercussions sur les professionnels, sur leur activité, voire même leur avenir au sein de la profession. Vous êtes nombreux à nous avoir fait part de votre désarroi, votre irritation, votre agacement de voir notre profession abandonnée par les instances qui ont pour mission de nous soutenir et nous encadrer. Nous espérons que les pouvoirs publics tiendront dorénavant leurs promesses, et que, ainsi qu'Adrien TAQUET, secrétaire d'état, l'a annoncé, toutes ces instances répondant aux abonnés absents lors du 1<sup>er</sup> confinement seront davantage présentes à nos côtés au cours de ce reconfinement.

Enfin, les élections TPE sont de nouveau repoussées ! Vous pourrez ainsi voter pour les représentants de la profession au cours du deuxième trimestre 2021. Nous vous rappelons que votre vote est capital, d'autant plus que les travaux sur la nouvelle CCN seront, selon toute vraisemblance, toujours en cours à cette date ! Les syndicats et organisations représentatives sont les seuls à pouvoir y participer ! Nous déplorons que dorénavant le vote ne se fera que par voie électronique ; les propagandes devront elles aussi être consultées par internet. Cependant, nous souhaitons que toute la profession puisse s'exprimer ; aussi, n'hésitez pas à nous faire part des problèmes que le système internet pose afin que nous puissions vous aiguiller et accompagner au mieux pour cette élection.

Suite à une question, Nathalie DIORÉ précise certains points de la rédaction de la CCN qui sont discutés :

- Un contrat par employeur dans le cadre de l'accueil d'une fratrie afin que le salarié ne perde pas le bénéfice de l'ancienneté lors de l'accueil du 2<sup>ème</sup> enfant ; si une adaptation est nécessaire à l'accueil d'un nouvel enfant, cette période ne peut être assimilable à une période d'essai !
- Obtenir, à l'instar des autres salariés, un délai de prévenance pour rupture en période d'essai.
- En ce qui concerne le temps de travail, nous souhaitons les heures supplémentaires à compter de la 41<sup>ème</sup> heure de travail hebdomadaire.
- Incrire clairement dans la CCN que les semaines déduites de l'employeur doivent être clairement identifiées au contrat pour éviter que le PE n'en informe le salarié à la dernière minute. Même chose en ce qui concerne les jours perlés, qui ne doivent pas être transformés en semaines complètes.
- La disparition de la condition des 3 mois d'ancienneté pour le paiement des jours fériés, sans imposer que les jours le précédent et le suivant soient travaillés.
- L'inscription des jours pour enfants de moins de 15 ans dans la CCN.
- Les indemnités d'entretien ne peuvent être proratisées à l'heure (ce qui est demandé par une organisation).
- L'inscription de l'accident du travail dans la CCN.

#### **4/ Actualités**

Nathalie DIORÉ évoque l'article 36 de la Loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) qui a été adoptée par les parlementaires, mais qui devrait faire l'objet d'ordonnances d'ici à 6 mois environ:

- Autorisation pour les assistants maternels d'exercer dans un tiers lieu (autre que leur domicile ou une maison d'assistants maternels)
- Aide à la prise de médicaments, ce qui n'enlève en rien la responsabilité du professionnel quant à une éventuelle réaction de l'enfant
- La possibilité pour un assistant maternel d'accueillir un enfant supplémentaire une semaine par mois, dans la limite de 50 heures, et ce afin, entre autres, de faciliter la formation de l'assistant maternel qui accueille habituellement l'enfant. Si l'objectif est louable, nous craignons des dérives de la part des PMI qui pourraient réduire la capacité d'agrément en vertu de cette possibilité...

Alors que le congrès touche à sa fin, nous apprenons qu'un article de presse vient de paraître ; il évoque le dispositif d'activité partielle qui serait accessible aux parents employeurs pour le mois de novembre. En effet, Adrien TAQUET avait annoncé que le dispositif serait réactivé, sous certaines conditions qui devaient être précisées au cours de la semaine prochaine. Nous déplorons une fois de plus que les organisations syndicales apprennent de telles informations par voie de presse, d'autant plus que nous avions déjà été écartés d'une visioconférence qui avait réuni plusieurs acteurs de la profession, à laquelle la CSAFAM et deux autres organisations, toutes 3 syndicats représentatifs, n'avaient pas été conviés ! L'activité partielle a fait l'objet d'un communiqué accessible sur notre site internet, nos groupes facebook, et qui vous a été transmis par mail.